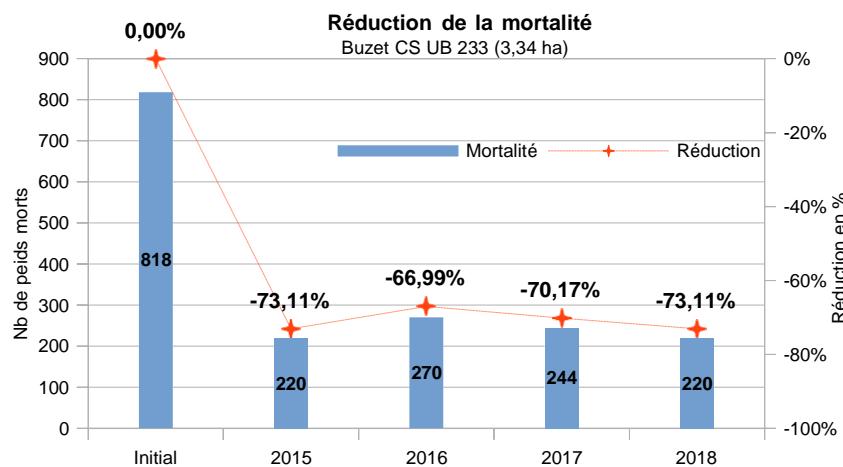


Les Vignerons de BUZET

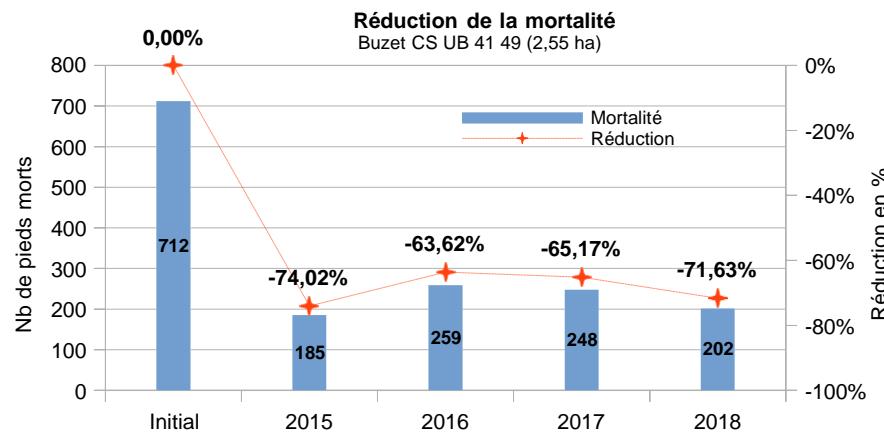
Comptages réalisés par la cave de Buzet

Depuis 2015, les vignerons de Buzet utilisent le procédé Génodique afin de lutter contre le dépérissement du vignoble dû essentiellement à l'ESCA / BDA. Deux appareils de diffusion ont été installés sur le Domaine de Gueyze, lequel reçoit deux fois par jour 7 minutes de séquences sonores afin de lutter contre cette maladie. Le cépage des deux parcelles est du Cabernet Sauvignon planté à une densité de 3500 pieds par hectare. Depuis l'origine de l'installation, les comptages et observations ont été réalisés par les techniciens de la cave de Buzet, ce qui nous permet de présenter des résultats non biaisés par notre intervention.



Sur la parcelle UB 4149, le nombre moyen de pieds morts était de **712** unités, ce qui représentait un taux de mortalité moyen de **8,16 %**. Après installation du procédé génodique, le nombre de pieds morts est passé à **223**, soit un taux de mortalité de **2,72 %**. Le procédé a permis de réduire de **68,61 %** le taux de mortalité sur cette parcelle. Soit l'équivalent de **1954** pieds préservés en 4 ans.

Sur la parcelle UB 233, le nombre moyen de pieds morts était de **818** unités, ce qui représentait un taux de mortalité moyen de **7,68 %**. Après installation du procédé génodique, le nombre de pieds morts est passé à **138**, soit un taux de mortalité de **2,37 %**. Le procédé a permis de réduire de **70,84 %** le taux de mortalité sur cette parcelle. Soit l'équivalent de **2318** pieds préservés en 4 ans.



- Un investissement qui vaut le « coût » :

Le gain réalisé sur la parcelle UB 233 de 3,34 ha est estimé à : **868 € par an et par hectare**

Le gain réalisé sur la parcelle UB 4149 de 2,55 ha est estimé à : **958 € par an et par hectare**

- Un investissement qui maintient les pieds d'origine en productivité dans le temps :

Les graphiques ci-dessous comparent la durée de vie des pieds dès l'installation du procédé Genodique.

